



Quelles responsabilités parents-enfants

Par **marinela**, le 17/12/2009 à 12:15

Bonjour,

Le fils (40 ans) de mon amie vient d'avoir une amende suite à un accident de la circulation. Celui ci ne peut payer car il est au RMI, les parents sont ils obligés de payer pour lui ? Une date butoir est donnée, quel recours pour l'un comme pour l'autre. Si cet homme ne peut payer comment l' Etat va récupérer la dette ? merci pour vos réponses

Par **chaber**, le 18/12/2009 à 18:07

Bonjour

A son age, le fils doit assumer SEUL ses responsabilités.

Si l'amende n'est pas payée, le trésor public a des moyens de coercition: par exmple il gagera le véhicule qui alors ne pourra plus être vendu sans son accord